

L'âme remplie d'allégresse, le Souverain Pontife daigna recevoir nos vœux avec bénignité, nous remercier et offrir ses remerciements à tous les donateurs de notre obole, se montrer heureux de nos protestations contre les doctrines modernistes et nous promettre avec une paternelle bonté de nous adresser des Lettres Apostoliques sur le sujet de nos fêtes de famille.

Et comme nous exprimions à Sa Sainteté notre gratitude pour sa bienveillance et pour tout ce qu'elle avait daigné faire pour l'Ordre : « C'est plutôt à Nous, répondit-elle, de remercier cet Ordre, dont Nous avons accepté, dans notre singulière bienveillance à son égard, d'être le Protecteur, de tout ce que dans le monde il opère pour le bien de l'Eglise et la gloire de Dieu. »

Sa Sainteté s'entretint ensuite avec une paternelle familiarité avec les Pères du Définitoire et accorda à tout l'Ordre, aux Frères, aux Sœurs et aux Tertiaires, la Bénédiction Apostolique que nous vous communiquons de grand cœur.

Les trois admirables monuments qu'en témoignage de sa bienveillance gratitude à l'égard de l'Ordre Sa Sainteté a élevés ont de beaucoup dépassé nos espérances.

Le PREMIER concerne l'église Sainte Marie des Anges de la Portioncule, déclarée CHEF ET MÈRE DE L'ORDRE DES MINEURS, élevée à la dignité de BASILIQUE PATRIARCALE ET CHAPELLE PAPALE, confirmée et enrichie dans ses DROITS ET PRIVILÈGES.

Le SECOND concerne les fêtes du septième centenaire, à l'occasion desquelles sont concédées de célestes faveurs.

Le TROISIÈME enfin concerne l'Ordre Vénérable de la Pénitence que notre Très Saint Seigneur Pie X entoure de la même bienveillance que son prédécesseur de sainte mémoire Léon XIII.

Donc, Frères très aimés, pour répondre à l'attente de Sa Sainteté, efforçons-nous de faire servir la célébration du VII^e centenaire à la gloire de Dieu et au salut des âmes selon que votre zèle vous l'inspirera et que les circonstances le permettront. Vous instituerez des triduums ou des neuvaines de prédications et de dévotions, afin que les fidèles en retirent l'abondance des célestes richesses et trésors que le Souverain Pontife, avec tant de charité et de clémence, a départis à ceux qui rempliraient les conditions prescrites.

Et bien que les solennités séculaires de notre Ordre intéressent tous les peuples et toutes les nations qui, depuis sept cents ans, ont tiré